

Projet de construction – Gestion des eaux pluviales
Règles applicables

	Rejet par infiltration dans le sol	Impossibilité d'infiltrer toutes les eaux de pluie et Rejet au milieu naturel ou Raccordement au réseau pluvial strict ou unitaire
Zone SENSIBLE		
Simp < 300 m ²	Ouvrages d'infiltration d'un volume de 40 L/m ² imperméabilisé	Ouvrages d'infiltration et de régulation-rétention - d'un volume d'infiltration minimal de 10 l/m ² imperméabilisé; - d'un volume total de rétention de 30 l/m ² imperméabilisé; - d'un débit de fuite de 2 l/s
Simp > 300 m ² et < 20ha	Etude de dimensionnement T = 30 ans	Etude de dimensionnement T = 30 ans - avec un débit de fuite de 5 l/s/ha imperméabilisé (minimum de 2 l/s)
Simp > 20 ha	Etude de dimensionnement T = 30 ans	Etude de dimensionnement T = 30 ans d'un débit de fuite de 1 l/s/ha imperméabilisé
Zone PEU SENSIBLE		
Simp < 300 m ²	Ouvrages d'infiltration d'un volume de 30 L/m ² imperméabilisé	Ouvrages d'infiltration et de régulation-rétention - d'un volume d'infiltration minimal de 10 l/m ² imperméabilisé; - d'un volume total de rétention de 20 l/m ² imperméabilisé; - d'un débit de fuite de 2 l/s
Simp > 300 m ² et < 20ha	Etude de dimensionnement T = 10 ans	Etude de dimensionnement T = 10 ans - avec un débit de fuite de 10 l/s/ha imperméabilisé (minimum de 2 l/s)
Simp < 20ha	Etude de dimensionnement T = 10 ans	Etude de dimensionnement T = 10 ans - avec un débit de fuite de 5 l/s/ha imperméabilisé
Simp > 20 ha	Etude de dimensionnement T = 10 ans	Etude de dimensionnement T = 10 ans - avec un débit de fuite de 1 l/s